

Université Internationale 2015 « Territoires solidaires sans frontières »

« Développement durable participatif et solidaire : Retour d'expériences de deux villages du Réseau des associations de la réserve de la Biosphère de l'Arganeraie »



Master 2 - Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire

Année universitaire 2014-2015

Sous la direction de Mme Josiane STOESSEL-RITZ

Groupe Montagne : Village de Talkerdoust

Ersin ARSLAN, Floriane BAUER-CAUNEILLE, Adeline BOUEDAOU, Guillaume BOZZI, Martin CASCARO, Anne CIMETIERE, Manon DOUE, Caroline GRADIT, Emma KREBS, Edem MAYEDE, Jérémy SILVA, Lucile ZWINGELSTEIN

*« Arbre magique et vénérable, tes racines
forent le roc et scellent avec la terre un pacte
irrévocable ;*

*Tu es le végétal le plus résistant et sans doute
le plus beau.*

*On ne saura jamais ton âge réel ni si tu es issu
d'une comète ancienne ; tu recouvres les
versants montagneux de ta splendeur
incomparable – tu es puissant et capable de
surmonter les assauts des chèvres et des
criquets qui te dépouillent de tes feuilles
pareilles à des paillettes d'émeraude quand le
soleil insuffle à ton murmure inaudible l'onde
irisée de l'arc-en-ciel :*

*Un langage mémorable sourd de tes fibres et
de tes branches où le rat-palmiste cueille des
noix d'ambre qu'il enfouira pour que tu te
perpétues à l'infini, toi qui défies le temps, les
intempéries, les canicules et la main de
l'homme. »*

*Extrait du poème « Arganier » de
Mohammed Khaïr-Eddine*

Sommaire

Remerciements	- 3 -
Introduction	- 4 -
I. La culture amazigh, le patrimoine immatériel de la région	- 5 -
1. L'arganier.....	- 6 -
2. Le développement équitable grâce à l'arganier	- 7 -
3. L'arganier, une plus-value écologique et l'eau	- 7 -
A. L'argan.....	- 7 -
B. L'eau.....	- 8 -
4. L'orge et les igoudar (patrimoine de l'UNESCO)	- 9 -
A. L'orge.....	- 9 -
B. Agadir et igoudar.....	- 9 -
II. Usages/modes de vie	- 12 -
1. Gestion du territoire.....	- 12 -
A. Le territoire en question : le douar de Talkerdoust.....	- 13 -
B. Les acteurs : Quelle gestion du territoire?	- 14 -
2. L'Agdal	- 17 -
A. Description de l'agdal : Quel fonctionnement ?	- 17 -
B. Des conflits d'usages	- 19 -
III. Exploitation économique	- 22 -
1. L'exploitation de l'argan, principale richesse du territoire	- 23 -
A. Les ressources vivrières locales	- 23 -
B. Les ressources forestières.....	- 23 -
C. L'argan, ressource majeure.....	- 24 -
2. Le tourisme : Du voyage au développement	- 29 -
A. De l'organisation informelle à l'organisation formalisée du tourisme.....	- 30 -
B. Valoriser le patrimoine	- 32 -
C. ... pour contribuer au développement économique	- 33 -
Conclusion	- 35 -
Bibliographie	- 37 -

Remerciements

Ce voyage d'étude touche à sa fin avec ce travail qui ravive en nous divers souvenirs tant pour les enseignements théoriques, techniques que pour les rencontres, échanges, découvertes...

Pour cette belle aventure, nous tenons tout d'abord à remercier Josiane STOESSEL-RITZ, directrice du Master Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire et organisatrice de ce projet d'université internationale.

Un très grand merci à nos hôtes, Mohamed et Fatima qui nous ont réservé un accueil formidable, à Omar, Rachid, Abderrahmane et tous les autres.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des accompagnateurs, et tout particulièrement à ceux présents dans le douar de Talkerdoust, Brett JOHNSON, Maurice BLANC, Josiane STOESSEL-RITZ pour leurs précieux éclairages lors de nos visites et leurs traductions durant les entretiens collectifs.

Une reconnaissance particulière est adressée à tous les membres de l'association, pour le temps accordé et le partage de leurs expériences.

Enfin, une pensée à chacun d'entre nous, accompagnateurs, étudiants, hôtes pour avoir fait de ce voyage une très belle expérience à tous les niveaux. Chacun a enrichi le séjour de tous, par une attitude ouverte, intéressée, disponible et solidaire.

Introduction

Université Internationale mars 2015 :

**«Territoires solidaires sans frontières »
Et
« Développement durable participatif et solidaire»**

Ce rapport permet de rendre compte de notre vécu dans deux villages du Réseau des associations de la réserve de la Biosphère de l'Arganeraie.

Ces expériences sont devenues possibles grâce au voyage d'études organisé par l'université de Mulhouse, filière Master en économie sociale et solidaire (ESS). Des rencontres avec des acteurs universitaires (professeurs, étudiants) des universités de Marrakech et d'Agadir ont eu lieu durant ce voyage. Elles nous ont permis d'échanger sur le rôle de l'ESS dans les 2 pays que sont le Maroc et la France et de nouer de précieux contacts. Ces séjours au sein des villages et de la population ont été un complément très riche, nous donnant l'opportunité de découvrir des activités associatives concrètes et de rencontrer des acteurs engagés à tous niveaux (présidents, salariés, bénévoles ...)

L'objectif spécifique de notre groupe "montagne" était de sonder les notions d'agdal, d'arganier, le rôle des femmes, les coopératives et leurs significations pour les acteurs locaux.

Nous résumons dans ce rapport, les informations sur les contraintes du territoire (climatiques, isolement, exode rural), sur les structures et les acteurs rencontrés (l'association de développement, la coopérative, les membres de la jmâa et de la Commune).

Au contact des villageois, nous avons été confrontés à des difficultés de compréhension et de traduction et certains concepts sont restés flous (forêt, agdal...). Nous n'avons pas pu réaliser d'entretiens types mais avons tout de même recueilli, ensemble, un maximum d'informations lors des visites organisées ou durant de nombreux échanges informels. Toutes ces informations ont été regroupées (formant un bien commun...) pour en extraire les éléments de ce rapport.

I. La culture amazigh, le patrimoine immatériel de la région

Le Sud-Ouest du Maroc est une région de culture amazigh (ou berbère¹). Nous avons pu nous en rendre compte et nous en imprégner dès notre arrivée à Agadir, mais surtout au cours des trois jours passés dans le village de Talkerdoust².

La langue est la première différence notable et c'est un élément fort de la culture amazigh. Elle est au cœur de son identité.

Néanmoins, au contraire de l'arabe et du français, elle n'est pas enseignée à l'école du village. Selon les dires de Mohamed, notre hôte et professeur du village, cela est dû au fait que très peu de monde sait l'écrire et que l'amazigh est une langue essentiellement orale (à l'instar des dialectes). Nous avons pu constater cette réalité par nous-mêmes au cours de notre voyage dans cette région : on trouve très peu d'inscriptions en alphabet tifinagh (ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰⵢⵜ, alphabet utilisé par les amazigh) à l'exception des bâtiments officiels qui sont nommés à la fois en arabe et amazigh.

Le Maroc est sans doute le plus berbérophone de tous les pays, avec une estimation de 40 à 60% de la population qui parle le berbère, lui-même regroupant plusieurs dialectes.

Dans le village où nous étions logés, une charte a été éditée afin de faire respecter les coutumes locales par les touristes de passage. Cette charte sert autant à rassurer les habitants qui accueillent des étrangers chez eux sur leurs comportements (pas de consommation d'alcool), qu'elle incite les touristes à s'adapter aux us et coutumes locaux (manger assis par terre et la plupart du temps sans couvert).

Comme nous allons l'étudier plus tard avec le concept d'agdal, la culture amazigh est largement basée sur l'idée de communauté et d'appartenance collective à des choses (que nous théorisons avec le concept de bien commun). Comme le reste de sa culture, ses règles sont principalement orales et il n'existe aujourd'hui aucun droit protégeant ces traditions. Malgré une grande richesse et la mise en place de quelques mesures pour sa protection, nous pouvons nous interroger sur le sort futur de la culture amazigh. Ayant résisté depuis l'Antiquité aux invasions, conquêtes et conversions religieuses, cette culture est aujourd'hui en péril à cause de l'exode de ses populations et de l'uniformisation des cultures (phénomène global).

¹ Le nom de berbère étant issu du mot « barbare », donné aux amazigh par l'envahisseur romain et niant la variété de la culture amazigh, il peut parfois être considéré comme péjoratif et nous lui préférons donc le mot « amazigh ».

² Aussi orthographié Talkrdust

1. L'arganier

L'arganier (*Argania spinosa L.*), arbre endémique marocain, est un élément central dans les représentations du végétal de la culture berbère. Le terme « tergent » (au pluriel: argan) désigne à la fois l'arbre générique et l'arganier.

Arbre ne poussant qu'à l'état sauvage, parsemant le Sud du Maroc, et plus particulièrement la région du Souss, l'Arganier connaît de multiples utilisations :

- L'amande de son fruit, la noix d'argan, donne une huile alimentaire et cosmétique.
- le tourteau, résidu de la presse des noix d'argan, sert à l'engraissement du bétail.
- son bois est utilisé comme combustible et pour la menuiserie.
- ses feuilles qu'on trouve perchées dans les branches (les noyaux trop durs pour être digérés sont ensuite ramassés pour qu'on en extraie l'huile) et la pulpe de la noix servent de nourriture aux nombreux troupeaux de chèvres.

L'omniprésence de l'arganier dans le paysage du Souss Massa Drâa est due au climat particulier qui règne dans cette région : un climat méditerranéen semi-aride à influence océanique. L'arganier a besoin de peu d'eau. Il se trouve sur des sols variés et résiste à des différences de températures modérées (mais pas à une température inférieure à 3°C). Sa longévité atteint 300 ans.

Si de nombreux arbres ont été plantés, les rejets sauvages d'arganier sont le fait des écureuils qui cachent les noix dans le sol et les oublient (40%), ainsi que des troupeaux qui mangent les fruits et dispersent les graines (60%).

La plantation de nouveaux arbres est faite à partir de jeunes pousses et non pas à partir de graines. Pour augmenter les chances de succès, les troncs des jeunes arganiers peuvent être entourés de jujubiers. Ce repiquage est un sujet important et qui est long sur la durée pour obtenir une production d'argan car c'est un arbre à croissance lente et il faut environ 30 ans pour pouvoir effectuer la première récolte.

D'une part l'arbre a une croissance, d'autre part, il est considéré comme une richesse. On ne touche pas aux arbres vivants. « *Ici, si tu coupes un arbre vivant, c'est comme si tu tuais un homme.* », nous explique Mohamed, notre hôte.

L'arbre appartient à l'Etat mais les familles et/ou propriétaires dispose d'un droit d'usage. Cet usufruit revient au propriétaire du terrain sur lequel se trouve l'arbre. Le peu de bois mort, ramassé au sol, est utilisé pour le feu (hammam, préparation de la nourriture...)

NDLR : on voit très peu d'arbres morts près des villages. Cependant, lorsque l'on s'éloigne, certains arbres morts restent tels quels. Délaissement ? Distances ? Difficultés de rapatriement(s) aux villages ?

Depuis 2009, un PANLCD (Plan D'action Nationale de Lutte Contre la Désertification) est mis en place avec des fonds pour des micros projets servant pour la replantation, le développement des coopératives...

Pendant la première guerre mondiale, un pillage important des arganiers a été réalisé par des entreprises françaises. En effet, le bois d'arganier a de bonnes vertus calorifiques. Il est utilisé pour faire du charbon. Le cadastre a alors été développé pour gérer ces coupes.

Durant la période de récolte des noix d'argan, une mise en défens est appliquée. Il est donc interdit de faire pâturer les animaux dans ces zones. Ainsi, les éleveurs doivent confiner leurs animaux chez eux ou louent un emplacement privé en attendant la réouverture de la forêt. Comme ce sont les fruits tombés au sol qui constituent la récolte, les troupeaux pourraient dévorer toute la production. L'utilisation de perches ou autres outils destinés à faire tomber les fruits est interdite car elle risquerait d'endommager les arbres.

Vient ensuite le problème de l'huile d'argan. Autrefois produit de consommation courante, elle est maintenant devenue trop chère pour les locaux. La question se pose également au sujet du bois de l'arganier qui servait autrefois à construire les maisons (patrimoine architectural) : il est maintenant interdit de couper les arbres (qui appartiennent à l'Office des Eaux et Forêts). Par contre, est-il permis de récupérer d'anciennes poutres dans les maisons abandonnées?

2. Le développement équitable grâce à l'arganier

L'arganier permet aujourd'hui d'assurer la subsistance d'environ trois millions de ruraux, par la vente des noix et par le travail des femmes dans les coopératives.

La production a été organisée dans des coopératives, regroupées sous la marque « Targanine » qui distribue trois produits, « Arganati », une huile alimentaire (la noix est torréfiée et l'huile a un goût de noisette), Arganium, l'huile cosmétique (la noix est non torréfiée, l'huile est sans saveur), et Amlou Beldi, la version berbère du Nutella !

Nombreux sont les marocains qui se sont jetés sur cette manne. Des coopératives fleurissent un peu partout, même dans la région de Fès où on n'a jamais vu d'arganier ! Les contrefaçons sont maintenant nombreuses et il vaut mieux se fier à une coopérative de la région d'origine de l'arganier.

3. L'arganier, une plus-value écologique et l'eau

A. L'argan

L'arganier couvre un domaine de 700 à 800 mille hectares, dans les zones arides et semi-arides du Sud, entre Agadir et Essaouira. En 1999, l'arganeraie a été reconnue par L'UNESCO comme réserve de Biosphère.

Un tronc court, noueux, de 8 à 10 mètres de hauteur, des branches nombreuses, qui commencent très bas sur le sol et sont couvertes de feuilles épineuses, un fruit jaune-vert, plus gros qu'une noix, oblong, contenant deux à trois amandons et des racines multiples et très profondes, qui lui permettent d'aller chercher l'eau et de résister aux fortes chaleurs. L'arganier joue un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique. En effet, son système racinaire est profondément ancré dans le sol pour capter l'eau, ce qui permet de stabiliser le sol, de réduire l'érosion et de limiter l'avancée du désert. Dans les brochures et sites internet des coopératives, l'arganier est décrit tour à tour comme « *le secret de la nature* », « *l'arbre unique* » ou encore « *l'arbre de vie* ».³

On déplore la disparition en moins d'un siècle de plus d'un tiers des arganiers, avec 600 hectares en moins chaque année, au profit de cultures maraîchères qui consomment beaucoup trop d'eau. Un programme de replantation est en cours depuis 2006 grâce au soutien de l'Union Européenne mais il faudra attendre 10 ans, sans être certain que l'huile d'argan produite à partir de ces nouveaux plants sera de même qualité.

B. L'eau

Comme l'illustre l'aridité de l'Oued Ourga ainsi que la végétation, la région de Sous Massa-Drâa est très peu arrosée. De plus, les nappes phréatiques sont situées en profondeur et les forages coûtent très chers, entre autres à cause de la dureté des sols.

Pour lutter contre cette carence, les habitants ont créé des citernes, afin de recueillir l'eau de pluie. Généralement placées sur des parcelles en pentes, les citernes prennent la forme de fosses, renforcées avec des murs de pierres. Ces dernières sont passées à la chaux et recouvertes d'un toit, aujourd'hui en béton, mais auparavant constitué d'un savant assemblage de pierres, scellé par une clef de voûte. Lorsqu'il pleut, l'eau ruisselle et est guidée via des canaux dans la première citerne. Lorsque cette dernière est pleine, l'eau la traverse simplement et est guidée jusqu'au réservoir suivant, situé en contrebas.

Une ouverture centrale permet de puiser l'eau et de la ramener à dos d'ânes au village. Ces citernes sont utilisées à tour de rôle, en commençant par les plus proches des habitations.

Il existe également des citernes situées en dehors des villages et destinées aux voyageurs et aux troupeaux. Celles-ci n'appartiennent à personne et sont à disposition de tous.

L'eau des réservoirs est utilisée pour le bétail, la lessive, les ablutions et le ménage.

Un énorme projet⁴ porté par la Banque Islamique et les communes a permis d'amener une eau propre à la consommation dans les habitations via une canalisation.

³ SIMENEL et al., 2009

⁴ Plusieurs millions d'euros.

L'eau sert très rarement pour les cultures, sauf lors de la plantation de jeunes arganiers qui sont arrosés régulièrement.

4. L'orge et les igoudar (patrimoine de l'UNESCO)

A. L'orge

L'orge est la seconde culture⁵ de la région après l'arganier. Cette céréale utilisée pour l'alimentation humaine et animale est cultivée à proximité des villages et autour des arganiers, partout où cela est possible, c'est-à-dire dans les zones qui ne sont pas considérées comme de la « forêt ».

Une partie de la récolte est conservée afin de permettre de replanter les graines l'année suivante. Les bonnes conditions de conservation sont assurées par un agadir comme nous allons le voir ci-dessous. Si la récolte est insuffisante, la totalité peut être consommée et des nouvelles semences seront achetées au marché pour la plantation suivante.

B. Agadir et igoudar

L'agadir, un patrimoine fragile et en péril. Comment les habitants le ressentent-ils ?

Commençons par présenter les igoudar (pluriel d'agadir, d'où la ville éponyme tire son nom). Un agadir est un grenier collectif fortifié. Littéralement un « *grenier-citadelle* ».

Même si un certain chercheur comme André Adam⁶ compare les greniers fortifiés à des projets de villes avortés, il apparaît que ces structures ont été initialement érigées par un regroupement d'habitants de plusieurs communes, dans le but de protéger leurs récoltes, leurs objets précieux ainsi que des actes officiels⁷ (mariages, propriétés...).

L'agadir Inoumar, littéralement « *le grenier ensoleillé* » est considéré comme le grenier collectif le plus grand de l'Anti-Atlas occidental, voire le plus grand de l'Afrique du Nord. Onze communes se seraient rassemblées pour l'édifier. Il serait opérationnel depuis trois siècles. Positionné sur un promontoire et surveillant l'Oued Ourga, son emplacement permet une excellente défense face à des attaques provenant de l'amont.

Si l'agadir d'Id Issa, situé au sommet d'une montagne, peut se qualifier de quasiment imprenable, l'agadir Inoumar, plus exposé, est malgré tout stratégiquement positionné. En effet, les attaques et expéditions engendrées par l'instabilité de la fin du règne de Moulay Ismaïl, sultan alaouite (1645-1727)⁸, provenaient plutôt du fleuve. Par ailleurs, le toit ondulé du grenier est construit de façon à se fondre dans le paysage.

⁵ Constat visuel et non en termes de surface ou de quantité produite

⁶ ADAM, André, L'Agadir berbère, une ville manquée ?

⁷ Inscrit sur des planches de bois, nommées *Louhs*.

⁸ Des écrits de trois citant l'Agadir Inoumar laisse penser que ce dernier a été construit pour se protéger de ces attaques.

Concernant l'architecture, le grenier est composé de quatre tours défensives et d'une muraille. Le bâtiment en tant que tel est divisé en cinq parties assez similaires, nommées « blocs », qui ont été construites séparément. L'agadir était géré par un « *inflass* », un conseil. Il existe un livre de code de bonne conduite pour le grenier le « *loef* ». Dans le cas du partage d'une case entre plusieurs personnes, la fermeture de la case était condamnée par autant de cadenas, obligeant ainsi la présence simultanée des personnes pour l'accès aux denrées stockées.

Le grenier comporte 300 cases, assimilables à de grands coffres de banque (d'une profondeur de 5 à 8 mètres), situées sur trois niveaux. Le meilleur emplacement est le niveau du milieu (*Irolf*) : l'orge et les céréales s'y conservent jusqu'à 20 ans. Les niveaux situés sous les toits (*agnamar*) peuvent subir des infiltrations et ceux d'en bas (*tiesri*) sont sujets à l'humidité. Un mélange d'orge et d'« *inli* » était réalisé contre l'humidité. De plus, les murs et sols étaient aspergés avec du suc d'euphorbe pour repousser les insectes. On accède aux cases supérieures grâce à des dalles de calcaire (*Assekfal*), à moitié encastrées dans la construction et qui forment un escalier.

Le modèle de l'arganier met en évidence, comment une forme de gestion en "bien commun" peut être plus efficace que la gestion individuelle ou familiale d'un bien (toujours limitée par les dispositions et les comportements personnels). Elle est donc sans nul doute une réponse adaptée aux besoins identiques d'un groupe de personnes, et permet la gestion collective d'un bien, sur un site commun, avec la gouvernance par un tiers, ici le gardien.

Le gardien du grenier est nommé « *l'Amin*⁹ », signifiant « *l'homme de confiance* ». Ce dernier avait en effet la garde d'immenses richesses. L'actuel *Amin*, Mohamed Margou, a 70 ans. Il n'est plus payé, mais continue malgré tout de garder l'agadir. Auparavant, des rondes de garde avaient lieu la nuit pour protéger le grenier contre d'éventuels ennemis. En rémunération de son travail, l'Amin était payé 1 boisseau d'orge par porte et par an, soit 300 boisseaux. Un boisseau correspondant alors à 13 kilos. Lors du dépôt de céréales, après paiement du boisseau à l'*Amin*, 10 % étaient reversés à des œuvres (notamment pour les universités islamiques) et une louche était donnée au titre du travail des chats, qui protégeaient les cases des rongeurs.

Actuellement, l'agadir Inoumar connaît des difficultés de conservation. De nombreux murs et cases s'écroulent. Dès que le plafond n'est plus isolé, l'infiltration provoque son effondrement, entraînant l'étage intermédiaire avec lui, peu de temps après. Pour lutter contre l'abandon progressif de l'agadir et sa restauration, des associations de gestions du patrimoine, de tourisme et d'habitants ont choisi de solliciter l'UNESCO. Des fonds avaient été prévus, mais certains propriétaires de cases ont refusé, de peur de se voir

⁹ Prononcer « Amine »

dépossédés de leurs biens. Actuellement, l'UNESCO a classé cette construction « zone à problèmes ».

Régulièrement, des étudiants cartographes viennent réaliser des mesures de la construction qui leur sert de sujet d'étude. De plus, une association de tourisme solidaire est en train de faire construire un gîte aux abords du grenier.

Certaines associations locales continuent d'utiliser et de gérer comme autrefois des igoudar. L'abandon engendré par la sécheresse et l'exode rural n'est donc pas une fatalité, tant que les usages se maintiennent.

Les amazigh revendiquent la responsabilité de la préservation et de la valorisation de leurs territoires, de la biodiversité et des ressources naturelles.

Ils souhaitent promouvoir des modalités de gestion et d'usages qui ont autrefois permis à leurs communautés, aux peuples et à la société dans sa diversité d'en bénéficier.

Ils ont su démontrer qu'ils savaient mieux que quiconque gérer en biens communs et enrichir leurs terres, les paysages et leur patrimoine, légués par leurs ancêtres et empruntés à leurs descendants.

Ils ont prouvé au cours des millénaires qu'ils étaient capables de s'organiser, de produire en commun et d'échanger avec les habitants de la plaine, de transformer l'environnement sans le détruire.

Néanmoins, sous l'effet de divers facteurs (exode rural massif des villes à dominance arabophone, disparition des structures sociales et modes de production anciens, scolarisation massive en langue arabe, influence au quotidien de la radio, de la télévision, etc.) le socle culturel amazigh est menacé, même si ce peuple est toujours à l'avant-garde du développement équitable et durable.

II. Usages/modes de vie

Après avoir vu quelles sont les ressources présentes sur le territoire nous allons voir comment ces dernières sont gérées. Un premier élément de réponse a déjà été apporté avec l'igoudar, plutôt abordé en tant qu'élément de patrimoine. Mais ces greniers collectifs peuvent aussi venir étayer la compréhension des modes de vie et de gestion. En effet, bien qu'il ne soit plus utilisé aujourd'hui, l'igoudar illustre un mode de d'administration traditionnel des ressources destiné à se transformer vers de nouveaux usages comme le tourisme. Cette évolution semble déterminante pour sa conservation. Peu à peu, la gestion traditionnelle et collective, avec une place importante accordée au droit coutumier laisse place à une gestion plus structurée ; associative et étatique. Cette gestion « pluricéphale » entre associations, commune, Etat... engendre notamment des dysfonctionnements dans les pratiques et des compréhensions différentes comme le souligne les témoignages recueillis lors de nos entretiens. Nous allons essayer de souligner ces diversités de propos tout en se questionnant sur la raison : La complexité des acteurs jouant un rôle pour la gestion des communs favorise-t-elle ces propos différents ?

De manière plus générale, notre deuxième partie se questionnera sur les évolutions des us et coutumes, le passage à des modes de gestion plus modernes et l'impact sur les usages et l'organisation.

Traiter ces questions nous a aussi amenés à nous interroger sur la cause de ces changements de gestion. Est-ce que l'intervention de l'Etat s'explique par une nécessité "d'organiser" la société/les usages celle-ci dans un contexte d'affaiblissement des pratiques traditionnelles et coutumières ? Est-ce l'intervention de l'Etat qui bouleverse l'organisation traditionnelle usuelle ou les institutions coutumières qui ne parviennent pas à faire face aux nouvelles problématiques auxquelles est soumise la région ?

Pour cela, nous allons considérer dans un premier temps la gestion du territoire à travers des instances institutionnelles (ou non), telles que la commune, la jmâa, l'association, les Eaux et Forêts et voir les évolutions. Nous traiterons ensuite de l'agdal. Cet exemple nous permettra de souligner les ambiguïtés et les difficultés d'usages et la multitude d'acteurs intervenant sur un même territoire, et de faire apparaître les conflits et les bouleversements qu'il peut y avoir entre les modes de gestions traditionnels et actuels.

1. Gestion du territoire

Quelles sont les évolutions concernant la gestion du territoire et de ses ressources ? Il est nécessaire dans un premier temps de bien appréhender le territoire étudié (a) afin de mieux en comprendre les acteurs qui y jouent un rôle (b).

A. Le territoire en question : le douar de Talkerdoust

Notre étude porte sur le territoire environnant le douar de Talkerdoust. Un douar est le terme employé au Maroc pour désigner un « petit village ou un groupement d'habitations rurales ». Talkerdoust regroupe 5-6 maisons et compte une cinquantaine d'habitants. La population exacte n'est cependant pas connue.



Comme nous pouvons le constater sur la photographie ci-contre, la plupart des douars du territoire, celui de Talkerdoust tout comme ceux voisins, sont composés d'une double fortification : un mur de pierres et une rangée de cactus (principalement des figuiers de Barbarie).

Les douars sont aussi pour la plupart composés d'une partie ancienne et d'une partie construite plus récente, accolée.

D'un point de vue administratif, les douars ne sont pas intégrés dans le « codage géographique officiel ». Ce sont les communes qui sont les premières et plus petites subdivisions administratives sur le territoire. Ces dernières sont, elles-mêmes, regroupées au sein de province (ici la province d'Aït Baha) elle-même située dans une région.

Talkerdoust se situe dans la commune rurale de Tassgedelt qui regroupe 110 villages. Il est intéressant de souligner que le sens « commune » peut être rapproché à ce que nous appelons intercommunalité, bien que ce terme ne soit pas employé au Maroc.

La commune compte une population de 6496 habitants constituée à 43,3% d'hommes et à 56,7% de femmes.

Le premier secteur d'activités d'activité sur ce territoire est l'agriculture, regroupant 39,5% des actifs occupés. Le BTP ainsi que le commerce représentent les deux branches suivantes, avec respectivement 16,9% et 14,6%. Ces données datent de 2004 et sont issues des données statistiques réalisées par le Haut-Commissariat au Plan du Maroc.



Vue sur le douar de Talkerdoust

Ce douar fait parti d'autres regroupements de villages. Il compose, avec 12 autres douars, un regroupement appelé Tassila.

Il s'agit maintenant de s'intéresser aux acteurs qui jouent un rôle au sein de cette commune et dans la gestion collective : la jmâa et l'association.

B. Les acteurs : Quelle gestion du territoire?

a. De la jmâa, assemblée de droit coutumière...

Signifiant « réunir, rassembler » le terme jmâa désigne un groupement d'habitants, qui traditionnellement, se rassemble afin de veiller sur les intérêts de la commune. Le mot « commune » est ici employé au sens large pour désigner une organisation spatiale, car on retrouve des jmâa à différentes échelles ; à l'échelle des douars, des fractions (généralement composées de 4 à 10 douars), ou des tribus (composée de 3, 4 ou 5 fractions).

Cette assemblée occupe ainsi une position centrale dans l'organisation sociale. Composée des chefs de familles, le nombre de personnes présentes est indéterminé et variable.

Les décisions sont prises sur la base de la concertation et du consensus au sein de ces institutions traditionnelles. La gestion des communs et particulièrement de la forêt, se fait ainsi de manière collective.

Cependant, cette assemblée n'est presque plus présente aujourd'hui dans le paysage marocain. En effet, cette organisation a vu ses fonctions et son influence diminuer tout au long du 20ème et 21ème siècle, notamment du fait des changements politiques et administratifs. Un dahir, décret royal, de 1916 vient limiter le rôle de la jmâa à un simple rôle consultatif et l'agent qui présidait avant ces assemblées, choisi par ses membres, est remplacé par le Caïd, nommé par des représentants étatiques. De plus, le protectorat, en 1912, a confié la gestion communautaire des forêts à un service de l'Etat, créé en 1913 ; les Eaux et Forêts. Le Dahir de 1917 vient ancrer ce passage de la gestion forestière communautaire à la gestion étatique aux Eaux et Forêts. Ce texte, en favorisant le déclin de la jmâa, engendre une détérioration des modes de gestion et un changement des modes de vie. Ces bouleversements et les conflits que cela peut engendrer seront traités plus tard.

b. ...à l'association, structure formelle pour gérer les affaires de la commune

La plupart des personnes que nous avons rencontrées dans le village de Talkerdoust font partie d'une association. Elle s'est mise en place à l'initiative d'habitants du quartier avec pour objet la gestion et le développement des affaires de la commune. Il est donc possible d'établir un parallèle entre la jmâa et l'association, puisque toutes deux remplissent des rôles similaires. Nous reviendrons sur l'historique de l'association ainsi que plus précisément sur le fonctionnement associatif.

Les données historiques et chronologiques qui suivent nous ont été expliquées par le premier Président de l'association et par Mohamed (notre hôte, un membre actif de l'association) tout au long de notre séjour.

L'association est née en 1997, à l'initiative de jeunes cadres du village. Elle est issue de l'envie de ce groupe de jeunes de dynamiser la région, d'aider les habitants/villageois à faire face aux contraintes du territoire (sécheresse, climat, analphabétisation). L'objectif étant de leur donner envie de rester vivre dans leur village et ainsi de réduire l'exode rural auquel la commune fait face, tout en tenant compte et en préservant les usages locaux. *«On a des traditions, on a un capital, on veut exploiter ça, pour changer le monde économique des gens de la région».*

Dans un premier temps il a fallu apaiser le conflit qui s'était créé entre les membres de la jmâa, les élus locaux et les futurs membres de l'association. Les membres de la jmâa pensaient que l'association avait des visions politiques tandis que les jeunes cadres avaient l'impression que la jmâa n'était dirigée que par des anciens du village.

Ils ont été accompagnés par GTZ (un organisme allemand de Coopération Internationale) dans la gestion de ce conflit. Une personne de GTZ a été mandatée pour les aider dans la gestion positive des conflits. Le développement de l'association a donc pris un peu de retard, cette période qui s'avérait nécessaire pour ensuite permettre son évolution, a duré 5 ans. GTZ a également mis en place des actions de lutte contre la désertification et a continué à accompagner les membres de l'association dans leurs projets.

L'association a ensuite fait appel à Tiouzine, qui travaille sur le renforcement des capacités des associations de la province d'Aït Baha, la sauvegarde de son patrimoine et le plaidoyer pour le valoriser et la soutenir dans son développement. Une des premières actions de l'association a été de réaliser un diagnostic auprès des habitants sur leurs attentes et leurs besoins. A la suite de ce travail, trois besoins ont été identifiés :

- Le désenclavement de la zone
- L'accès à l'eau potable et à l'électricité
- La mise en place d'activités génératrices de revenu

Le premier objectif de l'association a donc été l'installation de la route. Dans un premier temps les travaux se sont avérés trop cher, plus de 2 milliards de centimes marocains. Le désenclavement de la zone a donc commencé par l'installation du dispensaire et s'est prolongé par la construction de la route. Pour ces grands travaux, tous les villageois ont participé aux dépenses en donnant soit de l'argent soit des heures de travail.

Plusieurs actions, se sont ensuite succédées :

- Un exposé ethnographique de la région, avec la mise en valeur des outils et des métiers d'autrefois, notamment la restauration des igoudar ;
- Mise en place d'actions pour les femmes, pour l'enfance rurale et les jeunes ;
- Appui à l'électrification des villages ;
- Accès à l'eau potable, financé à hauteur de 70 % par l'INDH (Initiative Nationale pour le

Développement Humain) et par les citoyens pour les 30% restants (ce qui équivaut à 1500 dh par compteur) ;

- Entrée de la zone dans la Réserve de Biosphère d'Argan reconnue par l'Unesco comme projet important
- Entrée de l'association dans le RARBA : Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère d'Argan.
- Mise en place d'un projet avec des jeunes de l'université d'Oxford autour de la construction d'une salle de classe en 2009.

L'association a donc pu réaliser plusieurs actions à destination des villageois et mettre en place de nombreux partenariats avec des structures et des institutions nationales et internationales comme GTZ, les Eaux et Forêts, Tiouizine, Tourisme et développement solidaire (TDS), l'INDH, le réseau RARBA pour favoriser le développement de la zone. Suite à cet historique nous allons tenter de comprendre le fonctionnement associatif dans cette commune, son statut, ses liens avec les autres institutions.

C'est une structure à but non lucratif, fonctionnant sur la base du bénévolat. Il y a 13 communes membres de l'association. Le conseil d'administration est composé de 26 personnes, 2 représentants par commune.

Une cotisation est demandée aux membres. Dernièrement, la vision des gens a un peu changé, les sommes versées pour les cotisations leur paraissent trop élevées

L'association propose une expertise sur chaque projet de développement. Elle est enregistrée sous le nom « Association de Développement ». La plupart des associations du sud du Maroc sont passées par deux étapes : d'abord le renforcement des infrastructures des villages et ensuite le développement des activités génératrices de revenus qui seront décrites dans la partie suivante.

On remarque que l'association intervient dans différents domaines de la vie quotidienne et des usages des villageois. Elle fédère les villages autour de projets de développement commun et collectif, tout en respectant les coutumes et les traditions des villageois. Elle met en œuvre des projets que l'on pourrait penser être à l'initiative de l'Etat. On a souvent pu observer cette ambiguïté dans la place et le rôle donné à chaque intervenant. En effet l'association nous a été présentée comme un intermédiaire entre l'Etat ou le service des Eaux et Forêts et les villageois. Cependant, il nous également été dit que les élus locaux ne se rendaient pas compte des problématiques des habitants.

Nous avons pu observer des conflits ou désaccords, pendant notre séjour, entre des structures ou avec des modes de fonctionnement traditionnels ou coutumiers et l'Etat qui essaie aujourd'hui d'intervenir au sein de ces dernières. Les multiples réponses apportées à une même question, par chacun, reflétaient ces désaccords. Ces problématiques se

crystallisent surtout sur la question de la gestion du territoire et plus particulièrement sur le principe de propriété ou encore de la gestion de l'Agdal. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

2. L'Agdal

A. Description de l'agdal : Quel fonctionnement ?

Traditionnellement, dans les régions isolées du Haut-Atlas marocain comme le village de Talkerdoust qui fait partie des treize villages Tassila, les modes de gestion des ressources naturelles sont collectives. Elles sont mises en place par les institutions traditionnelles et coutumières dans le but de préserver leurs milieux naturels souvent fragilisés par un climat difficile aride, par les problèmes de surpâturage, l'exploitation des forêts, la problématique de l'eau et faire face aux différentes situations d'insécurité touchant les ressources collectives.

Ces ressources naturelles et collectives, dont l'eau, le bois, les arbres fruitiers et les ressources forestières sont des biens d'usage commun. Tout le monde a le droit à l'usage à l'exemple des citernes collectives, l'utilisation des ressources forestières comme le ramassage de bois, le pâturage.

Pour préserver au mieux ces ressources collectives, les valoriser au mieux, les autorités traditionnelles ont instauré un dispositif : **l'Agdal**.

Le mot « Agdal » provient à l'origine de la racine amazighe (ethnie berbère) qui signifie, interdire, protéger et est souvent associé à la prairie et les pâturages. C'est un terme qui recouvre plusieurs significations variant d'une région à une autre, et qui parfois englobe des idéologies politiques, économiques ou encore des croyances symboliques.

L'*Agdal* est une pratique de gestion communautaire basée sur la protection des ressources spécifiques au sein d'un territoire délimité.

Dans le Sud-Ouest du Maroc, le terme évoque une gamme diversifiée de ressources dans un milieu donné.

L'Agdal désigne à la fois, des zones délimitées, mais également, la mise en défens saisonnière des ressources forestières et pastorales. Les parcours des bergers et les forêts sont soumis à une différenciation entre deux espaces : **l'Agdal** et **Hors Agdal**.

- Le **territoire Agdal** correspond à une zone délimitée dans chaque village et est sous contrôle des autorités villageoises. Chaque village possède son Agdal pastoral et forestier.
- Le **territoire Hors Agdal** correspond aux zones situées à la limite de chaque village. Tous les villages concernés y ont accès. Cet espace est ouvert aux usagers tout au

long de l'année et ne comporte pas ou peu de règles d'exploitation. C'est souvent un espace qui est revendiqué par les villageois créant même des conflits entre eux.

- **L'Agdal pastoral** désigne la période de mis en défens des espaces de pâturage. Les bergers peuvent faire paître leurs troupeaux en fonction des parcours désignés par les autorités du village.
- **L'Agdal forestier** désigne quant à lui, la période de mis en défens des ressources forestières. Pendant toute la période, il y a une interdiction d'usage de ces richesses forestières.

Le village de Talkerdoust possède encore ce mode de gestion collectif traditionnel des ressources naturelles, une organisation sylvo-pastorale durable. Une assemblée politique tribale, la jmâa, a l'autorité de gestion et de contrôle de l'Agdal sur son territoire.

La jmâa fixe les dates et les périodes de mis en défens pour chaque type d'Agdal. L'interdiction est généralement levée en hiver, quand les hommes et leurs troupeaux ne peuvent pas se déplacer.

Les champs sont labourés en début d'année jusqu'en mars. La durée de l'Agdal est généralement fixée au mois de mai, le 17 mai et dure trois mois. Pendant cette période, les bergers n'ont pas le droit de faire paître leurs troupeaux dans les zones délimitées et autour des arganiers. Un enclos collectif un peu plus éloigné du village est dédié aux bergers, afin qu'ils puissent nourrir leur bétail durant la période de mis en défens.

L'appel des autorités se fait au mois de juin, juillet et septembre pour la récolte de l'argan. Les mois d'octobre, novembre et décembre sont considérés comme des périodes Hors Agdal. Les habitants peuvent faire paître librement leurs bêtes, utiliser les ressources forestières.

Dans le système mis en place par les autorités coutumières sur l'organisation et l'occupation de l'espace, trois notions interviennent sur la distinction du paysage :

- Le territoire cultivé où l'arganier est entretenu
- Le territoire Agdal qui concerne les forêts non cultivées
- Les terres « *leu* » (ensemble des terres utilisées comme parcours et dont les propriétaires sont inconnus) : des traces de surpâturage sont visibles sur ces terres.

Avec l'intervention de l'Etat à partir des années 1980 (en 1990 pour la gestion des ressources naturelles, le développement durable des ressources et la domanialisation des zones forestières), ce mode traditionnel de gestion des ressources naturelles qu'est l'Agdal est de plus en plus bouleversé.

Dans le Sud-Ouest du Maroc, il est constaté que la population rurale entretient une relation particulière avec l'arganier. De ce fait, une loi a été promulguée concernant les forêts, le Dahir 5 de 1925, qui vient en réglementer la gestion. Elle donne le droit d'usage et de jouissance des populations rurales incluant ainsi, le droit au ramassage des bois morts, la cueillette des fruits, les parcours, la culture, le prélèvement de la terre, du sable, des pierres et autres. Cette gestion de l'arganeraie implique donc plusieurs acteurs : forestiers, agriculteurs éleveurs, élus et autorités locales.

Avec la décentralisation, les institutions traditionnelles et coutumières sont amenées à coopérer avec l'Etat qui n'a souvent pas les mêmes logiques qu'elles. Cela crée parfois des conflits entre les habitants et une incompréhension entre ces deux institutions.

B. Des conflits d'usages

D'un point de vue théorique la notion d'Agdal paraît relativement légitime et cadrée. C'est un moyen efficace de réguler l'accès à un bien commun. Cependant nous avons appris qu'il était de moins en moins respecté. Lors des entretiens que nous avons effectués, nous avons essayé de comprendre pourquoi ce n'était plus le cas.

a. Des ambiguïtés sources de conflits ?

Nous avons été frappés par l'incohérence des informations qui nous ont été transmises en fonction de nos différents interlocuteurs. La gestion de l'Agdal relève pour certains de la compétence de l'Etat car c'est son autorité qui proclame le début de la période de mise en défens. Pour d'autres, la gestion de l'Agdal revient aux habitants comme c'est le cas concernant l'usage traditionnel. Lors des entretiens collectifs, les questions que nous posions sur l'Agdal ont parfois entraîné de vives discussions entre habitants. Malgré la barrière de la langue, nous pouvions comprendre qu'ils n'étaient pas forcément d'accord entre eux. Cependant nous n'avions alors accès qu'à l'explication donnée par notre traducteur.

Autrefois, la récolte des noix d'argan se faisait en commun. Les noix étaient ensuite partagées entre les héritiers selon le principe suivant : chaque descendant homme reçoit une part de récolte, tandis que les femmes reçoivent une demi-part. Cependant lors de notre visite à Zaou, nous avons entendu un homme se plaindre du fait que le partage des noix d'argan n'était plus équitable entre les héritiers. Selon lui les hommes (comme lui) étant installés en ville ne viennent plus ramasser les noix et ne reçoivent plus leur part de récolte. Cette dernière est gardée par ceux restés au village. A la question « *Combien d'ayants-droit ne ramassent pas ?* », on nous a répondu « *Les deux tiers, environ* ». Selon le trésorier de l'association, l'Agdal serait particulièrement moins respecté depuis les années 1980-90. Il présente les propriétaires de troupeaux comme des « *chasseurs de noix d'argan* »: ils ramassent les noix au sol même si ce n'est pas un arbre sur lequel ils ont le droit d'usage.

Lors de notre visite des jeunes plants d'arganier, nous avons d'ailleurs vu qu'une seule clôture : elle avait été renversée. Ceci témoigne de potentiels conflits quant à l'accès aux zones collectives de pâturage et aux tensions cristallisées autour de la régénération de la forêt d'arganier. En discutant avec un berger sur les lieux, nous avons compris que les questions relatives aux troupeaux étaient sensibles.

b. Les conflits : reflet d'un processus d'adaptation ?

Les ambiguïtés qui gravitent autour de la définition de l'Agdal, régulant le droit d'usage du bien commun dans le village, peuvent être a priori comprises comme une erreur d'interprétation ou de compréhension des règles qui le régissent. Cependant sans remettre en cause totalement cette hypothèse, il est possible d'interpréter différemment ce phénomène. Ces ambiguïtés ou incohérences présentes dans les discours peuvent être également la conséquence d'un processus de transformation et d'adaptation de cette institution traditionnelle à la gestion territoriale actuelle.

Effectivement en 1917, les terrains boisés changent de statut, ils deviennent propriétés de l'Etat, leur gestion est confiée aux Eaux et Forêts. « *Les limites des forêts domaniales se sont superposées au découpage antérieur, donnant lieu à un morcellement du territoire rural en unités de gestion caractérisées par la multiplicité et le chevauchement complexe des statuts et de la gestion qui s'y appliquent.* ». Cette dépossession de droits fondamentaux entraînerait selon Lucile Zugmeyer, un désengagement des habitants dans la gestion des forêts. On assiste alors à un surpâturage des zones non couvertes par l'Agdal. Nous comprenons donc que l'intervention de l'Etat est à l'origine d'une désorganisation de la gestion traditionnelle d'un bien commun. Ce bouleversement a entraîné la surexploitation d'une ressource naturelle. Il est alors possible d'imaginer que l'exploitation abusive de la précieuse ressource qu'est l'arganier a probablement contribué à l'appauvrissement local et ainsi à intensifier l'exode rural.

De plus, la tentative de l'administration forestière de régénérer les forêts d'arganiers initié dans les années 1990 suite aux conflits importants né de l'utilisation de l'espace forestier n'est pas parvenu à régler les conflits liés à la mise en défens (Zugmeyer ; 2006). C'est en changeant sa politique forestière par l'intégration de la notion de développement socio-économique au sein de sa politique d'aménagement du territoire, tout en mettant l'accent sur la nécessité de concertation avec les populations que l'Etat a engagé la possibilité d'une résorption de ces conflits (avec notamment le Plan Directeur de Reboisement en 1997).

L'association de Talkerdoust, créée la même année, en se positionnant comme intermédiaire entre les différents acteurs locaux, a donc permis une sauvegarde des usages traditionnels tout en les adaptant au contexte actuel. Pour Laurent Auclair et Romain

Simenel, respectivement géographe et ethnologue : « *l'Agdal communautaire, dans l'arganeraie, ne fonctionne plus de manière autonome. Les décisions le concernant (dates d'ouvertures et de fermeture, désignation des gardiens, sanctions...) font aujourd'hui l'objet d'une procédure métissée où interviennent la population et ses représentants, l'autorité locale et le garde forestier [...].* ». Nous avons effectivement vu précédemment que l'infraction de la mise en défens entraînait une amende prélevée par les autorités locales. Lors de notre temps d'échanges avec le représentant de l'association, nous avons d'ailleurs pu échanger avec le garde forestier. Cependant cet entretien ne nous a pas permis de mesurer son rôle dans la gestion de l'Agdal mais le fait qu'il nous ait été présenté spontanément et en tant d'interlocuteur privilégié sur la « *forêt* », nous permet d'émettre l'hypothèse de son rôle central dans la synergie des acteurs locaux.

c. L'association : gestionnaire des solidarités ?

L'association a pris une place importante dans le regroupement du village. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre l'Etat et la population locale. En effet, lors de l'installation de l'électricité et de l'eau courante, elle a entamé une réflexion avec les habitants sur les nouvelles charges qu'impliquait cette modernisation. A ses débuts, les conflits avec la jma témoignent également du rapport étroit entre l'association et la gestion locale. De même nous avons vu que les conflits relatifs à l'Agdal n'ont pu trouver le chemin de leur résorption qu'au moment où l'Etat a incité l'introduction d'acteurs associatifs dans la gestion territoriale locale.

Si les institutions traditionnelles semblaient être les plus efficaces dans la gestion du bien commun, il s'avère que l'intervention de l'Etat dans les modes de vie locaux ne permet plus à ces institutions communautaires de conserver leurs places d'antan. Si l'Etat s'est retiré en donnant l'accès et des moyens financiers aux associations pour qu'elles prennent en charge la gestion locale des solidarités, il apparaît tout de même que les associations ne peuvent prétendre, malgré leur statut d'acteur intermédiaire, à agir sans coopérer étroitement avec les habitants. Cette concertation se porte garant des objectifs de développement local, contexte dans lequel les associations ont pu s'implanter.

Le contexte et la nature des conflits peuvent être comparés au « mouvement des enclosures » survenu au XVI^e siècle en Angleterre. Ce phénomène est caractérisé par le passage d'espaces agricoles d'usages collectifs à des propriétés individualisés entraînant un fort appauvrissement des populations rurales¹⁰.

Au moment du premier diagnostic réalisé auprès des habitants, une de leur demande était la mise en place d'activités génératrices de revenus. C'est ce qui a été fait en 2007 avec la création de la coopérative féminine d'argan.

Cet exemple est traité dans la partie suivante.

¹⁰ Karl Marx, *Le capital*, Presses universitaires de France, 1993, Paris, p.816-818

III. Exploitation économique

Dans la première partie, nous avons vu que le Maroc est un pays où l'organisation coopérative traditionnelle est forte : à travers la jmâa les problèmes de la cité sont discutés au sein de la communauté et toute la population peut s'intéresser à la vie et à la gestion de la collectivité. Dans la seconde partie nous avons observé le territoire et les transformations en cours dans la gestion collective de celui-ci. Dans cette troisième partie nous allons nous pencher sur la gestion collective des ressources économiques toujours à partir de notre fil conducteur : l'arganier. Nous étudierons tout d'abord l'exemple des coopératives d'huile d'argan puis le développement de l'activité touristique locale.

Ces dernières années le gouvernement marocain, conscient du potentiel du secteur de l'économie sociale en matière de création d'emploi, a entrepris d'importantes mesures pour développer et institutionnaliser l'activité coopérative. Les politiques d'ajustement structurel, les projets de développement initiés par les partenaires financiers étrangers et les institutions du Brettonwoods ont conduit à la naissance de coopératives et d'associations, pouvant bénéficier de financements publics ou privés. L'objectif pour l'Etat est de promouvoir la solidarité collective, créer le lien social et aussi d'assurer un contrôle sur la collectivité. Par la création officielle de coopératives, certaines activités économiques ont ainsi été soutenues, principalement l'agriculture (63%), l'artisanat (13%) et l'habitat (AHROUCH, 2009).

Notons l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH), lancée en 2005 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en vue de consolider une société marocaine solidaire. Elle a également mis l'accent sur le rôle du secteur coopératif, en tant que levier de la croissance et du développement, de lutte contre la pauvreté et le chômage, par l'intégration des petits et moyens producteurs dans des projets de développement local. Egalement le plan Maroc vert qui vise une agriculture moderne et solidaire envers les exploitants les plus fragiles et constitue une plateforme importante de développement des coopératives agricoles.

C'est grâce à la coopération allemande (GTZ) que les premières expériences de coopératives ont vu le jour au Maroc dans les années 90. La coopérative est clairement un lieu de rencontre et de vie sociale. Les coopératives (7000) et les associations (50000) sont reconnues par l'Etat et peuvent recueillir des subventions ; de 2005-2009 le nombre de coopératives a crû de 38,3%¹¹. Ainsi l'Etat et les pays du Nord interviennent auprès des coopératives et des associations par le biais de financements de projets.

¹¹ Source AHROUCH Saïd « LES COOPÉRATIVES AU MAROC: ENJEUX ET ÉVOLUTIONS » in RECMA n° 322.

On peut se demander en quoi les structures de l'ESS sont un enjeu politique ? Les initiatives coopératives sont-elles réellement populaires et locales ? Quelles marges d'action autonome ont les acteurs dans ces projets collaboratifs et solidaires ?

1. L'exploitation de l'argan, principale richesse du territoire

A. Les ressources vivrières locales

L'argan est la principale culture génératrice de revenus sur le territoire. Les autres productions locales sont l'orge et blé, semés en début d'hiver sous les arganiers. Ils sont récoltés, transformés et consommés sur place par les habitants pour la fabrication du pain. Il n'y a pas de cultures maraîchères dans le douar. Pour acheter des fruits, des légumes et autres denrées de base les gens se rendent une fois par semaine au Souk (marché local), à plusieurs kilomètres de là à côté de la cimenterie d'Aït Baha, via un chemin de terre puis une route goudronnée. Le jeudi matin nous avons vu des villageois qui se regroupaient dans une voiture pour aller au Souk et ramener des marchandises ; on nous a expliqué qu'autrefois le trajet se faisait à pied.



L'arganier qui trône au milieu du paysage est un trésor pour les habitants, il a une place centrale dans la vie des locaux.

B. Les ressources forestières

L'autorité publique marocaine opte pour une approche participative dans la gestion de la forêt en associant la population locale à développement et sa conservation. Cette participation passe par une organisation de la population en coopérative ou association dont le droit d'usage est reconnu par la loi (*Dahir*).

Pour qu'une coopérative ou une association voie le jour dans la gestion de la forêt d'arganier elle doit conclure un contrat de partenariat avec les services des Eaux et Forêts. Dans les textes le législateur délimite officiellement la forêt et reconnaît les habitants comme des ayants droit (Droit d'usage), Dahir du 10 Octobre 1917.

Le contrat de partenariat vise à valoriser les produits forestiers (argan, bois ...) dont la population tire des avantages pour son développement. La coopérative ou l'association gestionnaire bénéficie également de soutiens aux projets de développement, en contrepartie elle fournit des services en faveur de la forêt tels que la surveillance, la prévention contre les incendies ou les peulhs nomades, l'entretien des plantations, le reboisement...

Les coopératives d'argan sont créées librement selon la loi des coopératives. Elles ne concluent pas de contrats de partenariat avec les services des Eaux et Forêts car elles interviennent sur l'argan en aval. Ce qui lie les coopératives d'argan avec les services des Eaux et Forêts est tout simplement la forêt, car le service des Eaux et Forêts est le responsable de l'arganeraie comme patrimoine forestier pour sa gestion et sa protection. Quant aux coopératives, elles ont le droit d'usage des récoltes des fruits après l'adgal.

L'Etat permet la création de structures de gestion collective et participative de la forêt. Cependant, on peut se demander si l'intention officielle se traduit réellement dans les pratiques locales ? Il faudrait pour cela prendre le temps d'une enquête approfondie auprès de la population, afin d'observer les pratiques et le jeu des acteurs autour du cycle végétatif de l'arganier, de regarder le fonctionnement des structures en places t de vérifier si tous les habitants en bénéficient de façon équitable. Nous pouvons seulement relater quelques observations effectuées lors de notre court séjour. Il s'agit là de fragments de réalité qui nécessiteraient d'être encore approfondis et mis en perspective avec d'autres observations pour être totalement objectivés.



Fruit de l'arganier

C. L'argan, ressource majeure

a. Explosion d'un marché international

C'est à partir des noix, fruits de l'arganier, qu'est produite l'huile d'argan. Nous décrirons le processus dans une prochaine partie. Traditionnellement, l'huile d'argan était utilisée dans un cercle familial, à l'occasion de fêtes familiales ou religieuses. Elle était offerte ou vendue localement. Le commerce de l'huile d'argan a toujours existé sur les souks permettant aux familles qui ne possédaient pas d'arbre, d'obtenir de l'huile. Cependant, la vente par chaque foyer de son huile n'était pas systématique. En fonction de leurs besoins, les familles décidaient de conserver les fruits séchés ou de vendre une partie de leur production pour faire face à des besoins urgents. Peu valorisée sur le marché, cette huile n'intéressait personne en dehors du cercle familial.

L'engouement commercial pour l'huile d'argan (l'huile alimentaire est devenue la plus chère au monde) remonte aux années 1990, lorsque des chercheurs ont confirmé ses nombreuses vertus. Depuis cette reconnaissance scientifique, l'huile d'argan, prisée des grands cuisiniers ou composante de produits cosmétiques et thérapeutiques, voit sa demande fortement augmenter sur divers marchés.

Les ONG, les Agences Internationales et Marocaines de Développement, mais aussi les coopératives d'huile d'argan ont joué un rôle central dans la construction d'une filière, dont le double objectif était de bénéficier conjointement aux populations locales et à la forêt d'arganiers. L'enjeu était donc de répondre à la demande croissante pour cette huile tout en préservant le patrimoine (arbres et savoir-faire) et en permettant un réel développement humain et social.

Avec la hausse des prix de l'huile, de plus en plus de familles possédant des arbres ou ayant accès à la ressource vendent chaque semaine sur les souks un ou deux litres pour compléter leurs revenus. Un de nos interlocuteurs témoigne : « dans les années soixante-dix on achetait l'huile d'argan 20 dirhams, maintenant les prix ont énormément augmentés, je ne peux pas acheter un litre d'argan à 200 dirhams ». Les familles ont le choix entre céder leur huile à un revendeur, ou vendre leurs fruits à un intermédiaire. Certaines vendent des amandons issus du concassage des noix de leur propre récolte, ou fournis par un intermédiaire travaillant pour le compte d'une société de production industrielle d'huile. Une fois transformés dans le cercle familial, l'intermédiaire revient chercher les fruits confiés aux femmes et les rémunère pour ce travail.

b. Le développement économique s'accompagne-t-il d'un développement social ?

La structuration de la filière d'exploitation de l'huile d'argan s'est faite à partir de 2004, par l'« Association Nationale de Production de l'Huile d'Argan » qui regroupe toutes les coopératives intervenant dans le secteur. Le développement extrêmement rapide du marché de l'huile d'argan cosmétique depuis le milieu des années 2000 a provoqué une perte de contrôle sur la traçabilité et la qualité de cette huile sur les marchés nationaux et même internationaux. Sa valeur sur les marchés internationaux ayant décuplée en quelques années, de nombreux commerçants locaux profitent de l'absence de système de contrôle pour couper l'huile vendue avec d'autres huiles moins onéreuses.

Les filières argan doivent donc faire face à de nouveaux enjeux, rançons de leur succès. Selon les termes de la Convention sur la Diversité Biologique (la CDB, adoptée en 1992), les femmes devraient pouvoir bénéficier du label « Commerce Equitable » de l'huile d'argan et de ses avantages, pour avoir maintenu cette ressource génétique et développé des savoirs sur ses usages. Puisque le Maroc n'a pas encore traduit la CDB dans une législation d'Accès et de Partage des Avantages (APA), cette obligation n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Les autorités marocaines (Eaux et Forêts) estiment que l'arganier procure actuellement 7 millions de journées de travail par an, avec un revenu de 3600 dirhams par ménage et par an, soit de 25 à 45% du revenu moyen annuel en milieu rural. Il joue donc un incontestable rôle social. Globalement, la région rurale de l'arganeraie reste à l'abandon des politiques sociales en matière d'éducation et de santé (ou bien leurs résultats n'ont pas atteint les

campagnes). L'exode rural des hommes est très important car ceux-ci partent chercher du travail en ville et les villages sont habités par une large majorité de femmes et d'enfants.

L'essor récent de la filière argan ne se traduit donc pas par une véritable diminution de la pauvreté et un développement local durable. Des travaux récents montrent que les retombées économiques de la commercialisation de l'huile sont plus que minimales pour les populations de la région. L'exode rural et les questionnements posés par l'impact du développement des filières argan illustrent les limites de la filière huile d'argan comme vecteur de développement local, voire régional.

Ces informations nous ont été confirmées lors des échanges avec les acteurs locaux de l'association présentée dans la partie suivante.

c. Un nécessaire processus de labellisation ?

Le pays semble se trouver aujourd'hui devant la nécessité de revenir à un modèle de développement durable. Les populations rurales ne sont plus les premières bénéficiaires de l'exploitation de l'arganeraie ni de la vente de l'huile d'argan. De plus, le savoir-faire ancestral risque de se perdre progressivement et le patrimoine de se dégrader.

Pour témoigner de l'intérêt de ce produit « *de terroir* » ayant valeur de patrimoine collectif et faisant l'objet d'un important commerce d'exportation, et lutter contre les fraudes au sein de la filière, un processus de labellisation est nécessaire. Cependant, indiquer la provenance géographique de l'huile (des noix) implique des investissements importants dans la traçabilité des produits. En termes d'analyse économique, cette notion renvoie aux questions de patrimonialisation, de gouvernance territoriale, de coordination entre acteurs au sein de groupes de petits producteurs agricoles, d'action collective et de confiance organisationnelle,... la réputation du produit est alors perçue comme un bien collectif.

La question d'un processus de labellisation se pose, mais son coût serait difficile à supporter par les petites productions rurales. Celles-ci seront amenées à se tourner à nouveau vers un marché local, demandeur d'un produit de qualité, et proposer une huile traditionnelle authentique qui leur permet de réaliser un bénéfice plus important.

La démonstration du lien entre l'huile et le terroir et la tradition, a été formalisée par les pouvoirs publics et les différents acteurs de la filière (à l'exclusion des ménages ruraux) avec la création de l'**IG Argane**.¹² Il s'agit de recréer l'appropriation collective des ressources locales et des représentations associées au produit. Mais la qualification de l'origine est un processus par nature conflictuel, marqué par la confrontation d'attentes, de projets et de stratégies hétérogènes (LINCK et ROMAGNY, 2011). « Ces tensions s'inscrivent dans le

¹² ROMAGNY et BOUJROUF, 2010

champ du politique mais l'importance de leurs enjeux ne peut cependant pas nous échapper. Il est question d'empowerment des populations locales, de leur capacité à mettre en œuvre et maîtriser leurs propres choix de développement ».¹³

d. L'exemple de la coopérative TADASKOUTE INOUMMAR de Taldertoust

La coopérative a été créée en 2007, elle comprend 35 membres essentiellement des femmes isolées qui produisent de l'huile d'argan. Le nom de la coopérative signifie « les femmes de l'Illouska ».



L'objectif de la coopérative est d'améliorer la situation socio-économique de ses membres. Le Conseil d'administration est composé de 9 personnes, dirigé par une directrice qui est la « locomotive » de la coopérative du fait de ses compétences juridiques et financières. Mohammed apporte une aide à la gestion de la coopérative, pour la conduire vers son autonomisation progressive.

Le travail des femmes consiste en la récolte des noix d'argan « Aqua »,



le séchage,
le dépulpage « Tafiyicht » (pulpe sèche),
le concassage,
la torréfaction des amandons,
le broyage (manuel),
la compression pour extraire l'huile,
la décantation de l'huile,
le filtrage,
la préservation et la mise en bouteille



Une étape de torréfaction supplémentaire a lieu pour l'obtention de l'huile alimentaire.

¹³ Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier » : le détournement des pratiques locales, Romain Simenel Bruno Romagny Laurent Auclai

L'huile est biologique et les procédés manuels sont les paramètres qui donnent sa valeur au produit final.

Après la vente des produits, le bénéfice est réparti : augmentation du capital social, amortissement des machines, couverture des charges locales (électricité, eau potable). La coopérative constitue également des réserves obligatoires de 10%, paye des frais de formations de 2% et verse une taxe de 2% à l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).

La coopérative au Maroc est exonérée d'impôt lorsque l'activité commerciale développée réalise un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10.000.000 dirhams. Pour assurer les opérations bancaires de la Tadaskoute (*coopérative*), les signatures des documents sont confiées à la Présidente et la Trésorière.



Lorsque le montant des ventes est supérieur à 10.000 Dirhams, il est déposé à la banque. S'il est inférieur, il est déposé dans la caisse de la coopérative pour faire face aux dépenses quotidiennes. Avec la vente de 100 litres d'huile, un bénéfice de 100 Dirhams est versé à chaque coopératrice après déduction des charges.

Avec et une transformatrice expérimentée, on peut obtenir l'équation suivante : 70kg d'argan brut -> 5kg d'argan -> 2litres d'huile d'argan. En général, la moyenne tourne autour d'un litre cinq pour 70 kg.

En cas d'événements heureux ou malheureux, la coopérative apporte un soutien financier au membre d'environ 20 à 30 dirhams et quelques colis.

Les objectifs de la coopérative sont d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes, développer la commercialisation de tous les produits qui peuvent se fabriquer à partir de l'argan (les cosmétiques, l'alimentaire...), la formation sur la gestion administrative et financière et l'alphabétisation des femmes de la coopérative (il y a eu un programme étatique qui a conduit à une 1^{ère} session en 2008 et la 2^{nde} phase n'est pas encore lancée).

Généralement, la vente de l'huile d'argan est liée à une commande ce qui fait que les activités de la coopérative sont périodiques et saisonnières. Pour assurer ces activités, les coopératrices travaillent de 8 à 16 heures avec des temps de pause pour s'occuper des tâches ménagères.

Les membres peuvent aussi acheter les résidus de 1000 à 10000 Dirhams pour être utilisés pour les besoins domestiques. Chaque membre apporte sa quantité de noix d'argan. La

coopérative est en train de réfléchir sur l'organisation de certaines activités autour du local dans des ateliers.

La rencontre et les échanges avec ces acteurs locaux ont donc confirmé le réajustement nécessaire des circuits de commercialisation de la filière qui devraient bénéficier à tous.

Enfin depuis 20 ans, tous les programmes de valorisation de l'écosystème local se sont concentrés uniquement sur le fruit de l'arganier. Or, la diversité biologique et culturelle de la région accueille ou peut accueillir bien d'autres espèces valorisables, utiles pour l'alimentation ou la santé. Leur exploitation et leur valorisation seraient bienvenues en complément de celles du fruit de l'arganier.

2. Le tourisme : Du voyage au développement

« L'association de développement » en partenariat avec d'autres associations du territoire tente de développer des activités génératrices de revenus (AGR). En effet, pour répondre à la problématique de l'exode rural et comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises, « si les jeunes trouvaient du boulot ici, ils resteraient ».

Le tourisme est-il un vecteur de développement ? Nous allons tenter de comprendre comment le tourisme est organisé et comment il se développe dans cette région.

Nous étudierons son organisation dans une première partie, puis dans une seconde partie, nous verrons les enjeux de ce tourisme pour le patrimoine ainsi que le développement économique.

Tout d'abord, l'enjeu est de se positionner en tant qu'étudiant et de parvenir à prendre le recul nécessaire vis à vis du statut de « touriste » que nous ne pouvons totalement obérer. Durant notre séjour, nos journées étaient rythmées selon les visites organisées par nos hôtes. Tout d'abord, la visite de la coopérative, ensuite celle de douars voisins, et pour y accéder, une randonnée facile. Enfin pour finir, la visite de l'agadir Inoumar.

Le territoire dispose de « produits touristiques » qui peuvent être mis en avant. Cependant, l'accès au village se fait par la piste pour les derniers kilomètres (notre chauffeur s'est trompé pour accéder au village), l'épicerie est située à 2 km à pieds et l'eau est tirée du puits dont l'approvisionnement est fonction de la météo. Il ne s'agit pas ici, à la différence des grandes villes marocaines, d'un tourisme « industriel » ou « de consommation » mais d'un « tourisme autrement ». Quels sont les enjeux de ce tourisme autrement ?

A. De l'organisation informelle à l'organisation formalisée du tourisme.



Lors de notre arrivée au village, nous avons échangé avec Mohammed, notre hôte, pour savoir si la communauté accueillait régulièrement des touristes et quel était le vecteur de communication utilisé pour capter ces visiteurs potentiels.

En 2001, certaines familles du village se sont organisées avec l'« Association de Développement » pour accueillir les voyageurs tout d'abord chez Omar. Il s'agissait de proposer un hébergement chez l'habitant ainsi que des visites de l'agadir Inoumar.

Certains problèmes avec des voyageurs liés aux cultures différentes lors de visites ont quelques peu modifié l'organisation de ces circuits. De plus, les familles encore présentes sur place ont une vision des touristes véhiculée par les médias « le touriste boit de l'alcool, mange avec des couverts » ce qui limite le nombre de familles volontaires pour accueillir des voyageurs.

En 2007, l'association du village a travaillé à l'élaboration d'une charte du voyageur « respect des coutumes » pour faciliter les échanges (signature par qui, pour qui?). Ils signent également un partenariat avec la structure Tourisme Développement Solidaire (TDS) afin d'organiser un circuit de découverte et promouvoir le « tourisme autrement » dans cette région. Sur le site internet de cette structure (dont le siège social est en France à Angers), la charte du voyageur (ci-contre) est disponible.

Charte de « Tourisme Développement Solidaire »

« Notre tourisme est basé sur la rencontre et l'échange avec les habitants. La taille des groupes est limitée pour favoriser les échanges et intégrer harmonieusement ce tourisme au rythme des communautés.

Vos vacances favorisent le développement durable de la région d'accueil. Les villageois sont les maîtres d'œuvre de l'activité touristique.

Les retombées financières de séjours profitent à tout le village et contribuent au mieux vivre de ses habitants. Les bénéfices sont réinvestis dans des actions de développement.

Des conditions d'accueil simple, sûres et confortables. Les voyageurs logent au cœur du village dans un ensemble de constructions traditionnelles proposant un confort simple et respectueux de l'environnement. Chaque jour, l'équipe d'accueil propose un programme varié de visites, de rencontres et d'échanges. »

Le circuit est alors construit par TDS en fonction des différents produits de services présents sur les territoires (circuit présenté ci-dessous). En ce qui concerne le village où nous étions, ce tour propose comme produits touristiques, des balades ou randonnées faciles, les visites de coopératives d'huile d'Argan et du grenier collectif de l'agadir Inoumar. Ci-dessous un extrait de cette offre touristique.

J6 -Village berbère de Tassilalsouka qui a entrepris la restauration de son grenier collectif « l'Agadir Inoumar », l'un des plus grands de l'Anti-Atlas (visite organisée par l'association villageoise). Déjeuner chez l'habitant. Rencontre avec les femmes de la coopérative (exposition des produits) et participation aux activités proposées par les femmes comme le hammam traditionnel, henné, etc... Dîner chez l'habitant avec animation organisée par les jeunes du village. Nuit chez l'habitant.

J7 - Oasis de Tidsi. Après le petit déjeuner traditionnel constitué des produits du terroir (huile d'argan, amlou, huile d'olive, dattes et olives noires), départ pour l'oasis de Tidsi. Randonnée dans la palmeraie, visite d'un ancien système d'irrigation collectif. Déjeuner tiré du sac dans l'oasis. Départ en fin d'après-midi pour la ville d'Agadir. Soirée repas dans un restaurant en ville et nuit en hôtel.

Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une excursion pré-organisée de 8 jours avec deux journées et 2 nuits dans le rassemblement de villages de Tassila Idouska. Ce circuit peut tout de même être modifié à la demande des clients de TDS. Cependant, si l'on s'en tient à ce qui est proposé, le séjour dans ce village est seulement de deux jours et comprend la rencontre avec des femmes travaillant dans la coopérative et la présentation de leur production en vente.

Cette organisation avec des partenariats multiples entre les associations (Tiwizi, Arganeillalen, TDS, etc) constitue un réseau sur le sud du Maroc qui amène différents voyageurs via le « bouche à oreille » (car pas de publicité indépendante à chaque association). Le développement progressif du tourisme dans le village de Talkerdoust provoque notamment certains conflits d'intérêts, comme nous avons pu le constater lors de notre arrivée. En effet, pour accéder au village, nous sommes passés devant un panneau indiquant « coopérative touristique ». Il se trouve que nous n'avons pas visité cette coopérative ni même rencontré les personnes qui y travaillent.

Nous avons échangé avec Mohammed le premier soir pour savoir si cette coopérative, était celle où nous nous rendions le lendemain. Il nous a alors dit qu'il s'agissait d'une autre coopérative qui était touristique et familiale et qu'ils ne travaillaient pas avec elle lors des voyages organisés par TDS. Il nous a également signalé que cette coopérative touristique a mené une enquête auprès des voyageurs pour la renvoyer à TDS. Nous n'en savons pas davantage sur ce « différent ».

Les seules informations dont nous disposons sur cette coopérative est qu'il s'agit de la coopérative touristique « agadir Inoumar » dont les statuts ont été déposés le 1 Août 2012. Elle se définit comme « hôtel, hébergement, restaurant, restauration, lieu avec une importance historique ». Sa capacité d'accueil est de 24 lits. Nous ne connaissons pas le nombre de personnes qui y travaillent. Sur une note explicative du projet de cette coopérative, on note une estimation du nombre d'emplois indirects créés à 21 personnes. Cette dernière propose des activités pour la création d'un circuit aux alentours proches de Talkerdoust ainsi que d'autres « produits touristiques » comme la fabrication de panier, le henné, le hammam ou la calligraphie.

La mise en place de ce tourisme dit « autrement » provoque certains conflits. Qu'il s'agisse de chocs culturels entraînant une modification d'organisation ou des conflits d'intérêts pouvant être sources de tensions dans le village, le tourisme impacte. Une question concernant le choc culturel peut être soulevée quant à la communication qui est faite des séjours. Le circuit touristique est généralement adapté aux personnes qui ne veulent « pas se soucier » de la programmation de leur voyage, est-ce le public cible de ce mode de tourisme ?

B. Valoriser le patrimoine ...



Le programme de TDS propose la visite de l'agadir Inoumar, que le village a entrepris de restaurer. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour les habitants. L'agadir est un lieu riche de sens, il représente l'organisation collective, une architecture propre synonyme d'identité culturelle Amazigh.

Lors de notre visite, nous avons appris que des demandes ainsi que des fonds avaient été mis en place afin de pouvoir faire reconnaître ce patrimoine à l'UNESCO. Cependant, pour certains ayants droits, il n'était pas envisageable que ce grenier puisse être « racheté » et une plainte a donc été déposée. La reconnaissance en tant que patrimoine national à l'UNESCO suspendue.

La question est de savoir comment contribuer à la restauration de ce lieu, berceau de pratiques coopératives culturelles, sans avoir le soutien économique adéquat et la main d'œuvre formée à cette architecture si particulière. L'agadir est situé sur le versant de la montagne et surplombe l'oued, actuellement desséché. S'agissant d'une région qui connaît de fréquentes inondations qui menacent l'agadir de s'effondrer progressivement s'il n'est pas rénové.

Ce lieu est visité par des étudiants notamment en architecture et patrimoine, ainsi, ce tourisme permet aux habitants de sensibiliser à sa préservation. Serait-il possible de penser un tourisme solidaire basé sur des chantiers participatifs, pour pouvoir contribuer à la rénovation de ce lieu comme il est question notamment à Zaou où « gîte et couvert » sont proposés en contre partie du travail de restauration de l'agadir ?



Les mêmes problématiques de restauration et de réhabilitation des habitations se sont posées lorsque nous avons visité un douar voisin où les maisons s'effondraient, comme on peut le voir sur la photo ci-contre (il s'agit, pour l'anecdote, de la maison des grands parents de Rachid, qui nous accompagnait).

L'agadir et ces bâtiments à l'architecture typique sont le principal vecteur de tourisme de la région. S'ils venaient à disparaître, le nombre de touristes pourrait diminuer en conséquence.

Avec l'organisation touristique TDS, on note sur le site internet que l'argent reversé aux associations partenaires qui organisent le circuit touristique est réinvesti pour des projets de développement. Ces revenus peuvent également participer à des levées de fonds, notamment auprès de l'INDH, par exemple pour des projets nécessitant davantage de financements. Nous ne sommes pas en mesure de connaître le montant des sommes

reversées aux associations, ni même de savoir si toutes les associations reçoivent indépendamment les sommes par TDS, où encore s'il s'agit d'une répartition par les associations locales. De la même façon, concernant la levée de fonds, nous ne savons pas quelles associations s'en occupent (pour l'agadir par exemple), ni même comment cet ensemble d'associations s'organise collectivement pour la prise des décisions.

On peut également se poser la question du désengagement de l'Etat, qui ne paie au final qu'une partie des projets (via l'INDH) et qui ne finance pas certains besoins importants comme la restauration ou la création d'infrastructures de base, par exemple : la création d'une route pour une meilleure accessibilité au douar.

C. ... pour contribuer au développement économique

Lors de notre séjour, nous avons visité la coopérative de femmes produisant de l'huile d'Argan. A la suite de cette visite, nous avons fait une commande pour l'ensemble de la classe. Après réception des produits, nous avons appris que le montant de notre commande s'élevait à 2/3 du chiffre d'affaire de l'année 2014 pour la coopérative. D'où la question de l'approvisionnement en huile d'argan en cas d'augmentation significative du nombre de touristes sur le site... Le tourisme participe au développement économique des structures en place sans pour autant permettre aux femmes qui travaillent de se dégager un revenu pour l'année (question de la saisonnalité de l'argan plus celle du tourisme). Comme nous avons pu le voir dans la partie précédente, la problématique de la coopérative comme créatrice d'activité génératrice de revenu est complexe ; au niveau de la production et de la commercialisation. Actuellement on remarque que la commercialisation passe en majorité par le tourisme.

Une autre structure économique est en construction sur le territoire, il s'agit d'un gîte de 12 places à proximité de l'agadir Inoumar. Récemment ce projet a vu le jour. Initialement, « le gîte Ouled Mimoun », comme son nom l'indique, devait être construit sur le site du même nom, mais suite à des conflits (dont on ignore les raisons) la construction a été amorcée dans le village à quelques dizaines de mètres du grenier collectif, surplombant la montagne.

La construction de ce gîte a été entreprise pour tenter de répondre aux problématiques des modes de vies décalés entre habitants et touristes (bien que la coopérative touristique « Agadir Inoumar » dispose de 24 lits sans que des partenariats ne soient établis). Une première levée de fonds a permis la récolte de 30 000€ (INDH, HSBC), mais la seule construction de la dalle a coûté 14000€ en raison des sols accidentés. La question est de savoir avec quelle association et dans quel objectif est prévue la construction de ce gîte? Est-ce la part relative aux revenus de TDS qui prévoit, pour penser le développement de l'activité touristique, la construction de celui-ci ? Qui porte ce projet ? Une question en suspens concerne les évolutions du projet de tourisme solidaire. Le fait d'être cantonnés dans un gîte ne va-t-il pas davantage éloigner les voyageurs de passage des habitants ?

Il est cependant indéniable que cette construction va permettre l'embauche d'au moins une personne pour en assurer la gestion et permettre ainsi de générer des revenus.

Le tourisme se révèle donc être vecteur de création d'activités génératrices de revenus dans cette région. Décliné « autrement », il permet de valoriser le patrimoine pour sensibiliser aux problématiques de conservation d'une culture aussi bien matérielle qu'immatérielle. A la différence du « tourisme de consommation », ce tourisme qualifié de « solidaire » est basé sur des relations d'échange. Le soir, lors de nos moments de rencontre avec les habitants, représentants d'associations etc., il s'agissait avant tout de moments d'échanges où par exemple nous apprenions quelques mots de la langue amazigh et leur enseignions des rudiments de français.

Le tourisme solidaire permet de passer du voyage au développement, de participer à la vie quotidienne des habitants, à la découverte du patrimoine matériel et immatériel, tout en contribuant au développement économique par le paiement du séjour et les achats effectués. Les revenus engendrés par le tourisme seraient alors réinvestis pour des projets et permettraient une levée de fonds plus conséquente. Cette levée de fond, notamment pour la construction d'infrastructures comme une route ou la mise en place d'un bus pour le collègue.

Le tourisme solidaire peut donc permettre la revalorisation du patrimoine matériel et immatériel plutôt qu'une commercialisation de ces patrimoines.

Dans cette troisième partie nous avons vu, à travers les exemples de la coopérative et du tourisme « autrement », que les ressources économiques locales peuvent être gérées collectivement, ceci afin de permettre une amélioration générale des conditions de vie. Cette gestion collective des ressources naturelles et touristiques ne va pas sans heurts, sans frictions entre les individus, les groupes en action sur le terrain. L'Etat marocain cherche à contrôler les acteurs et leur organisation collective, mais il se désengage sur ses missions d'intérêt général comme l'accessibilité ou encore l'adduction d'eau potable comme nous l'avons vu précédemment. C'est localement à travers des collectifs formels ou informels (jmâa, association de développement, coopérative...) que les individus se mobilisent pour dynamiser l'activité économique et surtout améliorer les conditions de vie. Ainsi cette économie locale en développement peut être qualifiée d'ESS. En effet, la coopérative vise d'avantage le social que le profit monétaire. Le tourisme cherche d'avantage à préserver le patrimoine culturel et architectural que sa commercialisation à grande échelle. Ce sont les acteurs du terrain qui se mobilisent pour une meilleure gestion des ressources : lorsqu'il y a désengagement de l'Etat, des solutions alternatives plus durables et plus solidaires se créent localement.

Conclusion

Nous avons voulu relater dans ce rapport, quelques informations récoltées et analysées lors de notre séjour de 3 jours dans le village de Talkerdoust. Nous avons ainsi décrit le patrimoine de la région, le rôle central de l'arganier et de son exploitation, les enjeux de l'eau et la culture de l'orge, seconde culture locale. Nous présentons également l'agadir ou grenier collectif, son rôle central adapté aux besoins du territoire et son usage depuis trois siècles, sa gestion réfléchie et l'enjeu qu'il est devenu aujourd'hui.

Après un descriptif des modes de vie locaux, nous interrogeons les notions de territoire et des biens communs, en nous appuyant en particulier sur l'exemple de la gestion conflictuelle de l'agdal, le rôle controversé de l'Etat et celui de l'association de Talkerdoust, acteur intermédiaire créé en 1997. Enfin, la troisième partie décrit l'exploitation économique (qui est faite) de ces ressources territoriales, en détaillant la création de richesses à partir du fruit de l'arganier (exemple de la coopérative Tadaskoute) et les conséquences du commerce international de l'huile d'argan. Nous concluons par les effets d'un tourisme solidaire sur l'économie locale.

La culture communautaire au Maroc a sans nul doute favorisé la gestion de ces richesses du patrimoine comme des "biens communs". Nous avons vu comment l'économie du territoire peut s'appuyer sur des potentiels humains au travers d'initiatives locales portés par des acteurs conscients des enjeux et désireux de développement. Néanmoins, la surexploitation du trésor "arganier" ou la non-préservation de l'agadir risquent de mener à la perte de ces biens communs. Il est donc urgent que de nouvelles mesures soient prises pour les protéger et pour soutenir le développement d'autres activités locales génératrices de revenu.

Le fonctionnement de la coopérative de Talkerdoust nous pose aussi question quant à son objectif réel. L'Etat en incitant le développement d'associations et de coopératives par une politique de développement socio-économique, se positionne-t-il pour autant dans une logique de préservation des usages sociaux et de l'activité de la population locale ? Il apparaît que la préservation de l'arganier en tant que ressource puisse bien recouvrir des réalités et des intérêts différents en fonction des acteurs impliqués comme l'Etat, l'association et les habitants. Il est donc important que l'association maintienne son rôle d'intermédiaire afin d'éviter que les statuts issus de l'Economie Sociale et Solidaire ne servent de chape, cachant une mise en marge et une dépossession du bien collectif pour la population locale. L'avenir de l'Agadir Inoumar peut alors se présenter comme un enjeu et un symbole de la réussite ou de l'échec de la coopération entre les habitants et l'association. Si son inscription au patrimoine mondial se traduit par un gel de son activité originelle de grenier, afin de devenir un lieu touristique (dont ce serait le seul usage), il faut alors s'interroger sur les "bienfaits" de son classement à l'UNESCO.

De même, si la coopérative ne permet pas aux femmes de monter une activité réellement génératrice de revenu, ne nous trouvons nous pas alors dans une logique de "réserve" où une population serait soutenue de manière précaire, afin de satisfaire des intérêts touristiques ?

Si ces craintes paraissent légitimes, il transparait tout de même à travers les conflits ou peut-être plutôt les négociations perçues, qu'un processus d'ajustement de la gestion des biens communs entre l'Etat, l'association et les habitants de Talkerdoust soient à l'œuvre. Il est alors peut-être possible de parler ici d'un phénomène de transaction sociale tripartite. Cependant, il semble impératif que si l'association se porte garant de cette transaction, qu'elle ne s'endorme pas sur ses lauriers, car cette transaction sociale est un compromis provisoire¹⁴.

¹⁴ Blanc Maurice, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », Pensée plurielle 1/2009 (n° 20), p. 25-36

Bibliographie

- Note de présentation du projet de loi n°112 -12 relative aux coopératives
- Loi_n24-83_sur_les_cooperatives au Maroc
- <http://wikimapia.org/25761831/fr/Cooperative-Touristique-Agadir-Inoumar>
- <http://www.tourisme-dev-solidaires.org/>
- AHROUCH Saïd « Les coopératives au Maroc: enjeux et évolution » in Revue *RECMA*, n° 322, 2009.
- AUCLAIR Laurent, SIMENEL Romain, « Quand le forestier endosse les habits du saint... La gestion des frontières communautaires dans le Haut-Atlas et l'arganeraie (Maroc) », Revue Forestière Française, LXV - 4-2013 - AgroParisTech, 2013, p.341-357.
- Blanc Maurice, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée plurielle* 1/2009 (n° 20), p. 25-36
- Karl Marx, *Le capital*, Presses universitaires de France, Paris, 1993.
- Zugmeyer Lucile, « Projet de développement sylvo-pastoral de l'Arganeraie au Maroc - Formation des Ingénieurs Forestiers », Mémoire de fin d'études, Août 2006.